

Avis public aux contribuables de la Ville de Saint-Tite

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal a, en vertu dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, établi le calendrier de ses séances ordinaires pour 2025. Ces séances se tiendront à la Salle du conseil de l'hôtel de ville 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0. Les jours et le début de chacune d'entre elles sont fixés comme suit :

Jour	Date	Heure
Lundi	6 janvier 2025	19h00
Lundi	3 février 2025	19h00
Lundi	3 mars 2025	19h00
Lundi	7 avril 2025	19h00
Lundi	5 mai 2025	19h00
Lundi	2 juin 2025	19h00
Lundi	7 juillet 2025	19h00
Lundi	11 août 2025	19h00
Mardi	2 septembre 2025	19h00
Mercredi	1 ^{er} octobre 2025	19h00

Élection générale du 2 novembre 2025

Conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le conseil ne peut siéger à compter du 3 octobre 2025 à 16h30 que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention.

Saint-Tite, ce 5 décembre 2024



Me Simon Parisé,

Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 5 décembre 2024.

Ce 5 décembre 2024



Me Simon Parisé,

Greffier